



Commune de CHELLES  
Département de l'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L 121-10 du Codes des Communes)

Le Conseil Municipal de la Commune de CHELLES se réunira en séance ordinaire,

**Le vendredi 04 octobre à 18h30 à la Mairie de CHELLES, la présence du publique sera limitée au nombre de 9.**

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal du 08 juin 2024 ;
- Rapport d'activités CCLO 2023 ;
- RPI de la vallée du Vandy : acompte sur participation financière du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 ;
- Renouvellement des tarifs de location de la salle communale LE VANDY pour l'année 2025 ;
- Délibération recrutement d'agents recenseurs ;
- Délibération nomination du coordonnateur communal ;
- Noël des jeunes ;
- Distribution des colis à nos anciens ;
- Redevance d'occupation du domaine public GRDF 2024 ;
- Délibération admission en non-valeur ;
- Convention vidéoprotection ;
- CHELLES EN VALOIS ;
- Point d'information sur les travaux ;
- Questions diverses

Le conseil se réunit à huis clos à la demande de Monsieur le Maire.

- Délibération renouvellement des contrats de travail ;

Chelles,  
Le 23/09/2024.

Le Maire,

Christian DEBLOIS.

